RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ÉCOLES NATIONALES VÉTÉRINAIRES DE FRANCE

BILAN DU CONCOURS COMMUN D'INTERNAT EN CLINIQUE EQUINE DES ECOLES NATIONALES VETERINAIRES FRANCAISES ANNEE 2026

1. NOMBRE DE PLACES OUVERTES EN 2026 2

2. INFORMATION PUBLICITE 2

3. CALENDRIER DES EPREUVES 3

4. COMPOSITION DU JURY 4

5. CANDIDATS 4
- 5.1. Nombre de candidats
- 5.2. Origine de formation
- 5.3. Choix de l'école de formation

6. RESULTATS 6
- 6.1. Aspect quantitatif 6
 - 6.1.1. Effectifs en fonction des différentes phases du concours.
 - 6.1.2. Notation
 - 6.1.3. Moyenne par épreuve
- 6.2. Aspect qualitatif 7
 - 6.2.1. Processus de choix des écoles
 - 6.2.2 Rang de classement et école d'obtention du doctorat vétérinaire en fonction de l'école d'affectation de l'interne.
 - 6.2.3. Taux de brassage des diplômés
 - 6.2.4. Evénements modificatifs post affectation et confirmation d'inscription

7. COMMENTAIRES 8

8. CONCLUSION 11

ANNEXES 12

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ÉCOLES NATIONALES VÉTÉRINAIRES DE FRANCE

LA PLAQUETTE EQ 2026 (VERSION FRANCAISE ; UNE VERSION ANGLAISE ETAIT EGALEMENT DISPONIBLE)



1. NOMBRE DE PLACES OUVERTES EN 2023

Ecole	Places / établissement
ENVA	12
VetAgro Sup	10
Oniris	9
ENVT	6
Total	37

2. INFORMATION PUBLICITE

La publicité de l'ouverture du concours de recrutement se réalise par voie numérique.

Chaque site web des ENVF possède une page de présentation des modalités pédagogiques de son internat. En fin de page, les modalités de concours et d'inscription à celui-ci sont identifiées par un lien qui renvoie :

- ✓ Aux pages spécifiques du site commun des ENVF qui donne les informations et résultats sur les Concours communs d'internat :
 - https://envf.fr/les-concours-dinternats-veterinaires-des-envf-session-2025-2026-rentree-2026/ : informations relatives aux 4 concours 2026 ;
 - https://envf.fr/le-concours-dinternat-veterinaire-des-envf-session-2025-2026-rentree-2026-pour-les-equides-eq/ informations et résultats spécifiques du concours 2026 pour les équidés.
- ✓ au site dédié à la gestion des inscriptions au concours d'internat des ENVF : https://unip.oniris-nantes.fr/concours_internat/

Des conférences hybrides (en présentiel et en distanciel) faisant intervenir les responsables de formation ont été organisées au sein de certaines ENVF (VAS, ENVA).

Une visio-conférence faisant intervenir les responsables de formation a été organisée en novembre 2025 et ouverte à tous (publicité faite sur les réseaux sociaux), dont le contenu a été rendu disponible sur le site envf.fr à la page dédiée à la présentation des formations d'internat : https://envf.fr/la-formation-dinternat-veterinaire-des-envf/

3. CALENDRIER DES EPREUVES ET MODALITES

Les modalités de concours ont été identiques à celles de 2025. Il a reposé sur 2 étapes principales : après vérification de la recevabilité, une étape d'évaluation des dossiers de candidature et un entretien avec les membres du jury.
Le calendrier

Etape / modalité	**Date**
Date limite de dépôt du dossier de candidature	**12 janvier 2026**
Publication des résultats d'admissibilité sur évaluation du dossier (site web)	**02 février 2026**
Publication de la convocation à l'épreuve d'entretien oral sur le site	**18 février 2026**
Épreuve d'entretien oral	**16 au 19 mars 2026** **VISIO CONFERENCE**
Publication des résultats d'admission (site web)	**20 mars 2026**
Validation du choix d'établissement proposé en fonction du rang de classement	**Du 23 au 30 mars 2026**
Publication des inscriptions par établissement (site web)	**07 avril 2026**

Etape / modalité	Date
Début de formation	**1er Septembre 2026**
Inscription définitive des candidats non docteurs vétérinaires lors de l'inscription	**31 octobre 2026**

4. JURY

	Membres titulaires	Membres suppléants
ENVA	Ludovic TANQUEREL	
VetAgro Sup	Monika GANGL	Olivier LEPAGE
Oniris	Claire DE FOURMESTRAUX	Aurélia LEROUX
ENVT	Elodie LALLEMAND	
Professionnels	Sara MARCELLIN	

Présidente du jury : PONCE Frédérique, Directrice générale adjointe de VetAgro Sup
Voir décisions en annexes 1 et 2.

5. CANDIDATS

5.1. Nombre de candidats

102 lignes ont été créées sur l'application de gestion du concours. Sur ces 102 connexions, après retrait des lignes de tests, doublons de saisies et dossiers vides ainsi que les désistements, 63 dossiers ont été examinés par le jury.
Au final, ce sont donc 63 dossiers complets, avec règlement des frais qui ont été déposés et examinés.
Les données statistiques ci-après se rapporteront uniquement à ces 63 dossiers.

5.2. Origine de formation des candidats

PAYS	ÉCOLE VÉTÉRINAIRE	NOMBRE	POURCENTAGE
France	ENVA	11	17%
	VetAgroSup	13	21%
	ONIRIS	3	5%
	ENVT	4	6%
TOTAL France		**31**	**49%**

BELGIQUE	Liège	6	10%
PORTUGAL	EUVG Coimbra	1	2%
ESPAGNE	UAX Madrid	5	8%
	UCH Valence	3	5%
	Santiago de Compostelle	1	2%
	Univ. Auton. Barcelone	1	2%
ALLEMAGNE	Giessen	1	2%
CROATIE	Zagreb	1	2%
ROUMANIE	USAMV Cluj-Napoca	2	3%
	Iasi	2	3%
SLOVAQUIE	Košice	1	2%
TUNISIE	ENMV Sidi Thabet	4	6%
MAROC	IAV Hassan II	1	2%
LIBAN	Univ. Beyrouth	1	2%
SENEGAL	EISMV Dakar	2	3%
TOTAL HORS France		**32**	**51%**
TOTAL CANDIDATS		**63**	**100%**

5.3. Choix de l'école de formation (63 candidats)

CHOIX DE L'ÉCOLE DE FORMATION				
	1er Choix	2ème Choix	3ème Choix	4ème Choix
ENVA	23 38%	20 33%	14 23%	4 7%
VetAgroSup	28 46%	19 31%	12 20%	2 3%
ONIRIS	3 5%	20 33%	28 46%	10 16%
ENVT	7 11%	2 3%	7 11%	45 74%

6. RESULTATS

6.1. Aspect quantitatif

6.1.1. Effectifs en fonction des différentes phases du concours.

Stade d'admission	Nombre	Pourcentage
Nombre de dossiers recevables[1] examinés	63	100%
Admissibilité	61	97%
Présent à l'oral (1)	49	78%
Admission en liste principale	37	59%
Admission en liste complémentaire	9	14%
Non admis – nombre total (incl désistements)	17	27%

(1) 12 désistements avant l'oral

6.1.2. Notation

	Rang	Moyenne / 20
Premier admis en liste principale	1	17.90
Dernier admis en liste principale	37	13.80
Premier admis en liste complémentaire	38	13.70
Dernier admis en liste complémentaire	46	12.00

6.1.3. Moyenne par épreuve

Épreuves	Coefficient	Médiane / 20	Moyenne / 20
Dossier	1	14.5	14.4
Entretien	2	15.8	15.2

6.2. Aspect qualitatif

6.2.1. Processus de choix des écoles

3 tours de choix des écoles en fonction du rang de classement et des choix des candidats ont été opérés entre le 23 et le 30 mars 2026. Les résultats des choix successifs ont été les suivants :

[1] *Seuls les dossiers pour lesquels les frais d'inscription ont été réglés sont considérés comme complets et recevables.*

1er tour ; sur 37 candidats classés en liste principale :

- 21 affectations acceptées dont 18 choix n°1 et 3 choix n°2
 - 8 désistements malgré 5 attributions du choix 1 et 1 pour choix n°2 et 2 pour choix n°3
- 4 « oui mais » ; 4 « non mais »

2ème tour ; sur 16 candidats :

- 6 affectations acceptées choix n°1
- 2 non, malgré une proposition de choix 1ou 2
- 8 « oui mais » ; 1 « non mais »

3ème tour sur 9 candidats :

- 6 affectations acceptées (3 choix n°1, 4 choix n°2, 2 choix n°3)
- 1 non, dans le cadre d'une attribution d'un choix 2
- 1 non répondant qui, in fine, a décliné la proposition faite
- 1 « oui mais » en choix n°3 (réponse non possible théoriquement)

Un 4è tour a été opéré pour attribuer les dernières places disponibles en faisant appel à la liste complémentaire par rang de classement.

6.2.2. Rang de classement à l'issue du concours et école d'obtention du doctorat vétérinaire en fonction de l'école d'affectation.

ECOLE NATIONALE VETERINAIRE D'ALFORT	
Rang	Ecole de Formation
2	ENVA
3	ENVA
4	ENVA
10	ENVA
11	ENVA
16	ENVA
18	Autre (Madrid)
21	VetAgro Sup
27	ENVA
32	ENVA
40	Autre (Liège)
42	Autre (Namur)

VETAGRO SUP	
Rang	Ecole de Formation
6	VetAgroSup
7	ENVA
8	VetAgroSup
9	VetAgroSup
12	VetAgroSup
13	Oniris
14	VetAgroSup
17	ENVT
24	ENVT

ONIRIS	
Rang	Ecole de Formation
1	Oniris
15	Oniris
31	Autre (Cluj-Napoca)
35	Autre (Valence)
38	Autre (Giessen)
44	Autre (Liban)
46	Autre (Coimbra)

ECOLE NATIONALE VETERINAIRE DE TOULOUSE	
Rang	Ecole de Formation
19	Autre (Liège)
34	Autre (Madrid)
36	Autre (Iaşi)
41	Autre (Madrid)
45	Autre (Madrid)

Au final, les écoles d'admission des candidats correspondaient aux choix suivants :

	Choix 1	Choix 2	Choix 3	Choix 4	Total places attribuées
ENVA	10	2	0	0	**12**
Vetagro Sup	10	0	0	0	**10**
Oniris	2	3	2	0	**7**
ENVT	4	1	0	0	**5**
Total	**26**	**6**	**2**	**0**	**34**

6.2.3. Taux de brassage des diplômés

École	Nombre de candidats non formés dans l'école d'admission	Taux de brassage
ENVA	4/12	33 %
VETAGRO SUP	4/10	40 %
ONIRIS	5/7	71%
ENVT	5/5	100 %

6.2.4. Événements modificatifs post affectation et confirmation d'inscription

Désistements
Après la phase d'attribution et d'acceptation des places de formation une candidate (ENVA) s'est désistée en juin.

7. COMMENTAIRES

1) Questionnaire auprès des candidats

Dans le cadre d'une démarche qualité le jury a évalué le ressenti des candidats par un questionnaire numérique anonyme transmis après publication des résultats (35 réponses / 63 candidats).

Le support le plus pertinent d'information pour la formation d'internat sont le webinaire des 4 écoles (69%), les pages « internats du site des ENVF (69%), les internes en formation et les anciens internes (plus de 54%) devant les réunions d'informations organisées dans les établissements (34%), les pages « internats » sur les sites web des écoles (31%), la plaquette (31%) et les responsables d'internats (11%). Un peu plus de la moitié (51%) des candidats avaient vu des posts sur les réseaux sociaux concernant l'internat ; parmi ceux qui en ont vu, Instagram représente près de 65%, Facebook (47%)., LinkedIn 12%.

La très grande majorité des candidats ont consulté le règlement du concours (85%), le bilan du concours de l'année précédente (59%), 56% la plaquette, et 38% le document de présentation générale des internats « Choisir l'internat dans une ENVF ». 38%ont lu les lectures recommandées par le jury.
Le webinaire a été suivi par 86% des répondants. Parmi ceux qui l'ont suivi, les informations délivrées étaient claires et complètes pour 87%, utiles (68%) mais jugées objectives uniquement par 45%.
Concernant les pièces requises pour l'inscription, près de 49% des candidats ont trouvé le document difficile à remplir (sur la forme : dépôt de la photo, taille des blocs,...). Mais 71% confirment que le document permet de mettre en évidence leurs compétences (il a manqué de la place pour les stages). Le document de référence était adapté pour 83% des répondants.

L'interface d'inscription au concours est d'utilisation facile et intuitive (note 1 et 2) pour près de 64% mais moyenne pour 17% voire assez difficile à difficile pour 17% des candidats (notes 4 et 5).
Le site web du concours (ENVF) est utile pour suivre les résultats du concours 91%, présente clairement les informations (74%), mais n'est considéré comme rapidement actualisé que pour un peu moins de 49% des candidats.
L'interface de choix des établissements est intuitive et facile à utiliser pour 89% des candidats.

Le secrétariat du concours est facile d'accès / à contacter pour plus de 96% des répondants et a répondu rapidement à leur demande pour 91%.

Le fait que comme l'an dernier, tous les entretiens aient été réalisés en visio et non plus en présentiel dans une Ecole (unique) a été considéré comme :

- ayant contribué au choix de s'inscrire au concours pour plus de 75%...
- … mais a quand même été considéré comme gênant pour un entretien (le présentiel c'est mieux !) par 25%

La logistique de l'entretien a été jugée adaptée pour 88% des candidats, 12% considérant que celui-ci était trop court ou les questions trop vagues, surtout en l'absence d'épreuve écrite au préalable.
Le jury a été évalué comme ayant accueilli les candidats avec bienveillance pour 97%, été attentif pour 88%, et agréable à 79%.

<u>Éléments généraux et évaluation finale</u>
Le nombre d'inscrits aux concours en 2026 était un nombre quasiment équivalent à celui de 2025 qui était un record. Les candidats se sont inscrits très majoritairement pour la qualité / la réputation de la formation dans les ENVF et ce que cela apporte (74%). Près de 28% ne se sentaient pas prêt(e)s à faire de la clientèle
Le concours était pour la 2ème année consécutive payant, en cohérence avec les autres concours d'internat (AC et NAC notamment). Le prix d'inscription a été perçu comme normal (65%), mais trop élevé voire dissuasif pour près de 30%. Parmi les répondants, 91% étaient non boursiers.

De manière globale 100% des répondants ont indiqué que globalement le concours était bien organisé. 23% des candidats ont indiqué toutefois que les dates de concours et d'attribution des places ont lieu trop tard dans l'année.

2) Retours et commentaires des membres du jury sur le déroulé du concours

Le concours 2026 pour l'internat équin n'a pas connu de profondes modifications par rapport à l'édition précédente (voir début de document).
D'une manière globale le jury a noté un nombre de candidatures satisfaisant pour cette formation, tant issus des ENVF que d'autres écoles européennes et internationales et que les candidats étaient globalement d'un bon niveau.

Au final, le jury est satisfait que la quasi-totalité des places proposées au concours d'internat soient pourvues, que la majorité des candidats aient pu obtenir leur premier choix et qu'un brassage assez important soit observé au sein et entre écoles de formation d'origine rendant le déroulé de la formation encore plus enrichissant tant pour les internes eux-mêmes que l'école qui va les accueillir. Si le brassage est un peu moins important à VetAgroSup, des candidats des 3 autres ENVFs y seront néanmoins quand même accueillis.

8. CONCLUSION ET REMERCIEMENTS

La Présidente du jury tient à remercier tout particulièrement :

- Monika GANGL, pour la coordination des actions en lien avec les membres du jury de ce concours ;
- Hélène Kirche pour le soutien administratif et logistique apporté tout au long du concours et M. Yves Blanloeil, son responsable ;
- les membres du jury qui ont assuré, par leur compétence, leur rigueur, et leur disponibilité, l'évaluation des candidats et le bon déroulement des épreuves ;

- Les collègues ayant contribué à la préparation et au bon fonctionnement du concours des écoles et notamment Frédéric Auffray, chef du service des usages numériques à Oniris VetAgro Bio pour la réalisation du site de gestion des inscriptions, le logiciel d'affectation des places de formation. Sont associés également les collègues du service de communication (réalisation de la plaquette, mise à jour des documents sur le site, publication sur les réseaux sociaux des présentations et rappels,…) et les services supports (RH, DAF et agence comptable).

Les membres du jury s'associent à la Présidente pour vivement remercier :

- Les membres du service des concours d'Oniris, M. Yves BLANOEIL et Mme Hélène KIRCHE, pour le suivi de l'organisation du concours ;
- Les candidats qui se sont préparés et adaptés à ces épreuves de sélection et ont participé à l'enquête d'évaluation de la qualité de l'organisation.

A Marcy l'Etoile le 20 juin 2026

Frédérique PONCE
Présidente du jury

Directrice Générale Adjointe

Pr. Frédérique PONCE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ÉCOLES NATIONALES VÉTÉRINAIRES DE FRANCE

Annexe 1

Décision de nomination des Présidents des jurys du concours d'internats 2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ÉCOLES NATIONALES VÉTÉRINAIRES DE FRANCE

Décision portant désignation des Présidents des jurys d'admission

aux concours d'Internats Vétérinaires pour la rentrée de septembre 2026

Vu le livre VIII du Code Rural et de la pêche maritime, notamment le 3° de l'article R. 812-65 ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2021 fixant les modalités d'habilitation des écoles nationales vétérinaires ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2021 modifié relatif au diplôme national d'internat des écoles nationales vétérinaires ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2021 habilitant les écoles nationales vétérinaires à délivrer des diplômes nationaux d'enseignement vétérinaire modifié et notamment son annexe,

Conformément aux conclusions de sa réunion du 16/07/2025, le collège des directeurs des ENVF décide de désigner en tant que Présidents des concours d'internats vétérinaires :

- ✓ Concours pour les Animaux de compagnie : Laurence DEFLESSELLE, Directrice générale d'Oniris. Suppléant : Jean-Marie BACH, DG adjoint ;
- ✓ Concours pour les Nouveaux Animaux de compagnie : Christophe DEGUEURCE, directeur de l'ENVA, Suppléant : Renaud TISSIER, directeur adjoint
- ✓ Concours pour les animaux de production : Pierre SANS, directeur de l'ENVT ; suppléante : Caroline LACROUX, directrice adjointe
- ✓ Concours pour les Equidés : Frédérique PONCE, Directrice générale adjointe de VetAgro Sup, suppléante Mireille BOSSY, DG de VetAgro Sup.

pour les campagnes de recrutement organisées au cours de l'année universitaire 2025-2026 pour la rentrée de septembre 2026.

Fait à Nantes le 18 juillet 2025

Pour L'ENVA, Christophe DEGUEURCE	Pour Oniris VetAgro Bio, Laurence DEFLESSELLE
Pour l'ENVT Pierre SANS	Pour VetAgro Sup, Mireille BOSSY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ÉCOLES NATIONALES VÉTÉRINAIRES DE FRANCE

Annexe 2
Décision de nomination des membres du jury du concours EQ 2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Oniris
VetAgroBio Nantes
ÉCOLE NATIONALE

Décision portant nomination des membres des jurys d'admission au concours d'Internat Vétérinaire

Equidés (EQ) pour l'année 2025-2026 (rentrée 2026)

Vu le livre VIII du Code Rural et de la pêche maritime, notamment le 3° de l'article R. 812-65 ;

Vu le décret n°2009-1642 du 24 décembre 2009 portant création de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (ONIRIS) ;

Vu le décret du 12 novembre 2020 portant nomination de la directrice générale de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (ONIRIS) ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2021 fixant les modalités d'habilitation des écoles nationales vétérinaires ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2021 modifié relatif au diplôme national d'internat des écoles nationales vétérinaires ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2021 habilitant les écoles nationales vétérinaires à délivrer des diplômes nationaux d'enseignement vétérinaire modifié et notamment son annexe ;

Vu la décision du Collège des Directeurs des ENVF en date du 18/07/2025 concernant la nomination des présidents des jurys d'admission aux concours d'internats vétérinaires pour l'année 2025-2026 ;

La Directrice de l'Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (ONIRIS), sur proposition de la coordonnatrice du jury,

ARRÊTE :

Article 1er :

La liste des membres des jurys d'admission au concours d'internat vétérinaire pour les équidés (EQ) est établie comme suit :

Représentant de l'ENVA : Ludovic TANQUEREL, maître de conférence en médecine interne équine,

Représentant de l'ENVT : Elodie LALLEMAND, Maitre de Conférences en Chirurgie des Equidés

Représentant de Oniris : Claire DE FOURMESTRAUX, Maître de Conférences en Chirurgie des Equidés

Représentant de VetAgro Sup : Monika GANGL, Praticien Hospitalier chirurgie et orthopédie équine

Personnalité qualifiée du champ disciplinaire : Sara Marcelin, Dr Vét , praticienne libérale à St Julien

Campus Vétérinaire
CS 40706 • 44307 NANTES CEDEX 3
Tél. 02 40 68 77 77
(Direction Générale)

www.oniris-nantes.fr

Campus Sciences de l'Alimentation
CS 82225 • 44322 NANTES CEDEX 3
Tél. 02 51 78 54 54

En cas d'absence de l'un des membres, les membres suppléants du jury sont :

Aurélia LEROUX : Maître de conférences en médecine interne équine (Oniris)

Olivier LEPAGE : Professeur en Chirurgie des Equidés (VetAgro Sup)

Pour rappel, la présidente du jury d'admission au concours d'internat EQ désigné par le collège des directeurs des ENVF est : Mme Frédérique PONCE, Directrice générale adjointe de VetAgro Sup.

Article 2 :

La composition des jurys d'admission au concours d'internat des Equidés (EQ) est fixée pour une durée de 1 an (session 2025-2026). À l'issue, la composition de ces jurys pourra être modifiée et fera l'objet, le cas échéant, d'une nouvelle décision portant nomination.

Article 3 :

Le service en charge de la formation continue d'Oniris, responsable de la gestion administrative de ce concours, est chargé de l'application de la présente décision, en lien étroit avec la Présidente du jury sus-mentionnée.

Nantes, le 3/10/2025

La Directrice Générale

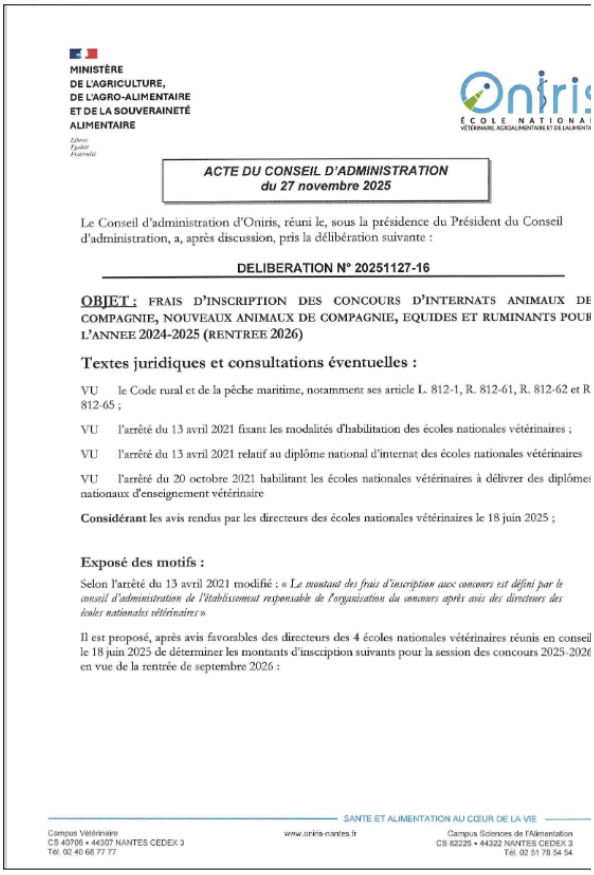
Oniris
VetAgroBio Nantes
ÉCOLE NATIONALE
Laurence DEFLESSELLE
Directrice Générale

Site de la Chantrerie • CS 40706 • 44307 NANTES CEDEX 3
Tél. 02 40 68 77 77
(Direction Générale)

www.oniris-nantes.fr

Site de la Géraudière • CS 82225 • 44322 NANTES CEDEX
Tél. 02 51 78 54

Annexe 3
Délibération du CA d'Oniris fixant les tarifs d'inscription au concours 2026



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Oniris
ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE, AGROALIMENTAIRE ET DE L'ALIMENTATION

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 27 novembre 2025

Le Conseil d'administration d'Oniris, réuni le, sous la présidence du Président du Conseil d'administration, a, après discussion, pris la délibération suivante :

DELIBERATION N° 20251127-16

OBJET : FRAIS D'INSCRIPTION DES CONCOURS D'INTERNATS ANIMAUX DE COMPAGNIE, NOUVEAUX ANIMAUX DE COMPAGNIE, EQUIDES ET RUMINANTS POUR L'ANNEE 2024-2025 (RENTREE 2026)

Textes juridiques et consultations éventuelles :

VU le Code rural et de la pêche maritime, notamment ses article L. 812-1, R. 812-61, R. 812-62 et R 812-65 ;

VU l'arrêté du 13 avril 2021 fixant les modalités d'habilitation des écoles nationales vétérinaires ;

VU l'arrêté du 13 avril 2021 relatif au diplôme national d'internat des écoles nationales vétérinaires

VU l'arrêté du 20 octobre 2021 habilitant les écoles nationales vétérinaires à délivrer des diplômes nationaux d'enseignement vétérinaire

Considérant les avis rendus par les directeurs des écoles nationales vétérinaires le 18 juin 2025 ;

Exposé des motifs :

Selon l'arrêté du 13 avril 2021 modifié : « *Le montant des frais d'inscription aux concours est défini par le conseil d'administration de l'établissement responsable de l'organisation du concours après avis des directeurs des écoles nationales vétérinaires* »

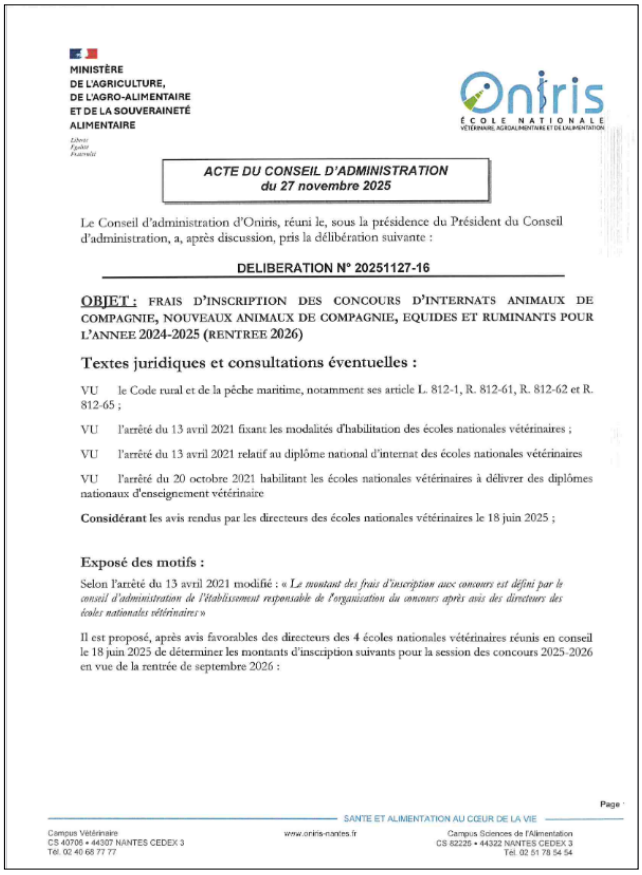
Il est proposé, après avis favorables des directeurs des 4 écoles nationales vétérinaires réunis en conseil le 18 juin 2025 de déterminer les montants d'inscription suivants pour la session des concours 2025-2026 en vue de la rentrée de septembre 2026 :

SANTE ET ALIMENTATION AU CŒUR DE LA VIE

Campus Vétérinaire
CS 40706 • 44307 NANTES CEDEX 3
Tél. 02 40 68 77 77

www.oniris-nantes.fr

Campus Sciences de l'Alimentation
CS 82225 • 44322 NANTES CEDEX 3
Tél. 02 51 78 54 54



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Oniris
ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE, AGROALIMENTAIRE ET DE L'ALIMENTATION

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 27 novembre 2025

Le Conseil d'administration d'Oniris, réuni le, sous la présidence du Président du Conseil d'administration, a, après discussion, pris la délibération suivante :

DELIBERATION N° 20251127-16

OBJET : FRAIS D'INSCRIPTION DES CONCOURS D'INTERNATS ANIMAUX DE COMPAGNIE, NOUVEAUX ANIMAUX DE COMPAGNIE, EQUIDES ET RUMINANTS POUR L'ANNEE 2024-2025 (RENTREE 2026)

Textes juridiques et consultations éventuelles :

VU le Code rural et de la pêche maritime, notamment ses article L. 812-1, R. 812-61, R. 812-62 et R. 812-65 ;

VU l'arrêté du 13 avril 2021 fixant les modalités d'habilitation des écoles nationales vétérinaires ;

VU l'arrêté du 13 avril 2021 relatif au diplôme national d'internat des écoles nationales vétérinaires

VU l'arrêté du 20 octobre 2021 habilitant les écoles nationales vétérinaires à délivrer des diplômes nationaux d'enseignement vétérinaire

Considérant les avis rendus par les directeurs des écoles nationales vétérinaires le 18 juin 2025 ;

Exposé des motifs :

Selon l'arrêté du 13 avril 2021 modifié : « *Le montant des frais d'inscription aux concours est défini par le conseil d'administration de l'établissement responsable de l'organisation du concours après avis des directeurs des écoles nationales vétérinaires* »

Il est proposé, après avis favorables des directeurs des 4 écoles nationales vétérinaires réunis en conseil le 18 juin 2025 de déterminer les montants d'inscription suivants pour la session des concours 2025-2026 en vue de la rentrée de septembre 2026 :

Page

SANTE ET ALIMENTATION AU CŒUR DE LA VIE

Campus Vétérinaire
CS 40706 • 44307 NANTES CEDEX 3
Tél. 02 40 68 77 77

www.oniris-nantes.fr

Campus Sciences de l'Alimentation
CS 82225 • 44322 NANTES CEDEX 3
Tél. 02 51 78 54 54